

Compte rendu du Conseil de l'ED du 9 avril 2024

Etaient Présents : , Pascale Antolin (DU CLIMAS), Béatrice Collignon (Directrice ED), Rémi Castets (DU D2IA), Bernard Coly (Biatss), Vincent Liquète (DU MICA), Olivier Devillers (DU AUSONIUS), Chantal Duthu (RA ED), Laurent Dudych (personnalité extérieure), , Jean-Paul Engélibert (DU PLURIELLES), Christian Gensbeitel (DU adjoint ArchéoSciences Bx), David Abrosetti (DU du LAM), Sébastien-Yves Laurent (DU IRM, invité permanent), Nathalie Jaëck (VP Recherche, invitée permanente), Marie Mellac (VP CFVU, invitée permanente), Kim Sang Ong-Vang-Cung (DU SPH), Mélanie Petit (CLEE/ERSSàB, invitée permanente), Géraud Poumarède (DU CEMMC), Pierre Sauvanet (DU ARTES), Sandrine VAUCELLE (DU *Passages*),

Représentants des doctorants : Guillaume Aranciaba, Eugénie Galasso, Emma Harlet, Lucas Lopez, Noémie Marques, Elina Moreno, Bernard Peyrical, Damien Sans, Clément Séchaud, Antoine Weidmann.

Etaient excusés : Laurent Houssais (DU Histoire de l'Art), Marie-Christine Biaggio (personnalité extérieure - BSL Conseil), Raphaël Estève (DU AMERIBER), Agnès Vatican (personnalité extérieure, Archives de la Gironde)

Etaient absents : Joel Brouch (personnalité extérieure, directeur de l'OARA), Urtzi Etxeberria (DU IKER)

Ordre du jour

1. Approbation du CR du Conseil du 13 février 2024
2. Vie de l'ED
 - Date de la cérémonie de remise des diplômes
 - Soutien aux doctorants (financements) – finalisation des critères
 - Retour sur la journée portes ouvertes aux Masters
 - Journée Doctorat en entreprise (CIFRE) : 17 avril, programme.
 - Projet Remue-Méninges : point sur les candidatures.
3. Campagne contrats doctoraux
 - Contrats UBM, auditions de juillet 2024
 - Campagne contrats doc RQTH Ministère et demande prolongement contrat RQTH UBM
4. Direction de thèse sans HDR
 - Examen de deux demandes
 - Réflexion autour du critère 2
5. Déroulé de la thèse
 - Examen de quatre demandes de co-directions
 - Examen d'une demande de soutenance en anglais
6. Informations diverses
 - Campagne ATER, PV de la Commission d'attribution
 - Webinaires à venir : rappel dates et thématiques
 - Pages web ED en cours de refonte : page pour les élu.es doctorant.es prévue
 - Lettre de l'ED : ouverture d'une rubrique pour les élu.es doctorant.es

1. Compte-rendu du Conseil du 13/02/2024.

Approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions (membres absents au Conseil de février)

2. Vie de l'ED :

a. Avec l'accord de Chantal Duthu (CD) la date de la cérémonie de remise des diplômes, initialement prévue le 16 octobre est avancée au mercredi 9 octobre. Béatrice Collignon (BC) invite l'ensemble des directeurs de thèse à participer à cette cérémonie dont ils conserveront un souvenir émouvant.

b. L'ouverture de la 2^e campagne d'appel à demandes de financements pour les doctorants débutera le 17 avril et courra jusqu'au 15 mai. Le formulaire a été modifié suite aux décisions votées lors du Conseil du 13 février. Une liste de pays et de leur indice de cherté restait à établir. Laurent Dudych a transmis l'adresse d'un site qui répertorie tous les pays où le coût de la vie quotidienne est plus élevé qu'en France, avec un indice de surcoût pour chacun. Il est proposé que ce site serve de repère pour apprécier les budgets de demandes pour des séjours à l'étranger.

Les missions intercontinentales de moins de 5 nuitées ne seront pas financées, la Commission devra tenir compte du surcoût que cela entraîne lorsque le motif de la mission est un colloque de plus courte durée.

Concernant la demande d'apport personnel des doctorants financés, question restée en discussion lors du précédent Conseil, il est décidé de ne pas l'imposer et donc de ne pas fixer de ratio plancher. Mais l'appel et le formulaire indiqueront clairement que les demandes émanant de doctorants non financés seront prioritaires dans les arbitrages. BC rappelle que les demandes doivent être visées par les DU, qui peuvent ajouter un bref commentaire si le jugent utile. Ce visa est aussi l'occasion pour eux de vérifier la présentation du budget et de demander au demandeur de la revoir si elle ne leur semble pas claire ou complète.

Damiens Sans, tout en étant d'accord avec le fait d'éviter des critères trop rigides, insiste sur le fait que les arbitrages doivent être équitables. BC est d'accord et souligne que cela est possible du fait que les arbitrages se font en Commission, ouverte à tous les membres du Conseil. Elle rappelle que la Commission se réunira le 21 mai pour arbitrer les demandes envoyées en réponse au 2^e appel.

Les points discutés et décisions proposées sont mis au vote (un vote unique pour l'ensemble), dont le résultat est favorable à l'unanimité

c. Retour sur la journée Portes ouvertes aux Masters du 12 mars. BC ouvre la discussion en faisant part de retours très positifs des étudiants, d'une remarque d'un doctorant sur le fait que l'on a quasiment complètement occulté les difficultés que l'on peut rencontrer (tableau trop positif), et sur la nécessité d'améliorer la formule pour les prochaines années. Les doctorants élus font alors part de leurs avis et propositions. Emma Harlet (EH) propose de prévoir aussi des temps plus informels, autour d'ateliers, et de rencontres plus individualisées doctorants/masterants. Ces temps individuels, plus confidentiels, pourraient permettre justement d'aborder la question des difficultés que l'on peut rencontrer en thèse. Antoine Weidmann (AW) aurait également souhaité davantage d'échanges informels lors des pauses, qui gagneraient à être plus longues pour permettre cela. Il propose aussi d'organiser des ateliers thématiques pour échanger sur les types de contrats, de doctorats etc. Bernard Peyrical rebondit et suggère que les principaux problèmes que peut rencontrer un doctorant soient évoqués en même temps que les façons de les résoudre et notamment les dispositifs qui le permettent : l'année de césure par exemple.

BC souscrit à toutes ces idées et ajoute que dans cette perspective il faut prévoir une journée entière. On pourrait prévoir un 10h-16h avec déjeuner sur place où l'ED offrirait chips/crudités « faciles » (genre tomates

cerises) /fruits/petits gâteaux et café/thé/jus pour agrémenter les sandwichs apportés par les participants. Chantal Duthu (CD) souligne que c'était une première opération, une sorte de test pour les prochaines journées. BC remercie les élus doctorants pour toutes ces remarques, qui seront prises en compte pour la prochaine fois.

d. Journée CIFRE du 17 avril. BC annonce le programme et les différents intervenants. Valérie Sibille, chargée de mission auprès de l'ANRT présentera le dispositif CIFRE. Stéphanie Brossard (SB) évoquera les contrats CIFRE de l'EDMH : 18 contrats sont actuellement en cours. Une première table-ronde réunira quelques employeurs, qui évoqueront leurs attentes et la philosophie du contrat. Elle sera suivie d'un temps de questions/réponses. Valérie Sibille présentera ensuite le processus d'évaluation des projets et les différentes expertises mobilisées. Une seconde table-ronde réunira doctorants et directeurs de thèses autour de leurs expériences respectives. La journée est ouverte à tous mais s'adressera plus particulièrement aux Masters et aux enseignants chercheurs qui sont en demandes d'informations sur ce dispositif encore mal connu de beaucoup d'entre eux. Bernard Peyrical propose que l'information soit communiquée aux Masters venus pour la journée Portes ouvertes, si une liste des présents a été établie. CD indique que non, mais que l'information sera envoyée à tous les étudiants de Master via la liste de diffusion « tous masters ». Damien Sans suggère que le message d'invitation comprenne une présentation succincte de ce qu'est une thèse CIFRE. CD indique que des affiches ont aussi été créées et vont être envoyées aux UFR pour les panneaux d'affichage.

NB post-conseil : en raison du blocage de l'UBM entre le 9 et le 19 avril, la journée CIFRE a été annulée.

Sébastien-Yves Laurent évoque dans la foulée les contrats COFRA, dispositif innovant calqué sur celui des CIFRE mais où l'employeur n'est pas une entreprise mais une administration. SB indique qu'elle s'est renseignée sur ce dispositif et suit les annonces. La question est posée des universités. Ce point n'est pas clair : d'un côté il est dit, rappelle CD, que les universités ne sont pas concernées, mais de l'autre SB a repéré une proposition de thèse COFRA par un laboratoire de l'Université de la Rochelle. SB annonce également la publication d'un appel pour 9 thèses en COFRA par le CREOGN (Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale) en histoire moderne et contemporaine. BC conclut de la discussion sur les COFRA qu'il faudrait que l'EDMH soit pro-active sur ce dispositif et démarche des administrations susceptibles d'être intéressées, plutôt que d'attendre que celles-ci se manifestent. Les membres du Conseil approuvent cette idée. Il faudra, collectivement, identifier les administrations à cibler.

e. Le projet Remue-ménages a généré un enthousiasme relatif : 22 doctorants se sont inscrits, pour 34 places disponibles. On a frisé l'annulation, envisagée en-deçà de 20 inscriptions. BC s'interroge sur les raisons du faible nombre d'intéressés.

Nathalie Jaeck évoque un problème de calendrier. Pour les anglicistes par exemple, cela tombe la même semaine qu'une rencontre annuelle importante pour eux. Elle fait part aussi des remarques formulées par ses doctorants : sollicitations très – trop – nombreuses, sentiment d'être submergé par trop d'attentes trop lourdes, d'être pris tout le temps (notamment par l'obligation des heures de formations) par autre chose que la thèse proprement dite, comme si celle-ci n'était plus suffisante. La pression est très forte, et il faut être vigilant car un sentiment d'impuissance peut naître de ce manque de temps dont souffrent aussi, aujourd'hui, les doctorants. Emma Harlet (EH) renchérit sur la pression que génère l'obligation de suivre des formations.

Jean-Paul Engélibert pense qu'une semaine est un temps très long, trop pour certains : les doctorants qui enseignent dans le secondaire ne peuvent disposer d'une semaine entière. EH souscrit à cette remarque : une semaine c'est long, une ou deux journées seraient peut-être un format plus adéquat. De plus, l'appel était trop vague quant au programme des journées et les doctorants, déjà stressés quand ils peinent à écrire, ont pu

penser que cette semaine allait surtout leur faire perdre encore plus de temps, puisqu'on y ferait aussi du sport – sans information précise sur la part du temps consacré à ces activités-là. BC évoque la possibilité de réduire la durée à 3 jours pleins : du lundi soir au jeudi soir par exemple.

Damien Sans évoque le mode de candidature : pour les doctorants, c'est un dossier de plus à faire alors qu'ils sont déjà submergés par les demandes administratives, avec en plus l'incertitude quant au résultat puisqu'il s'agissait de « candidater » et non pas de simplement « s'inscrire ». Il faudrait peut-être revoir cela, ne pas demander un dossier mais une simple manifestation d'intérêt ou quelque chose de la sorte. BC pose alors la question du « tour de signature », qui alourdit forcément la démarche, ainsi que de la demande de l'avis du directeur de thèse : cela semblait une bonne idée, mais un.e doctorant.e en difficulté peut ne pas souhaiter le dire de façon aussi claire à son directeur. Mettre en visibilité ses difficultés peut être problématique.

Sandrine Vaucelle attire l'attention sur le succès, tout de même, de cette première édition, 22 inscrits c'est un nombre honorable.

BC remercie les membres du Conseil pour toutes ces remarques, dont il sera tenu compte pour faire évoluer la formule l'an prochain.

NB post-conseil : la semaine a été un grand succès auprès des participants, qui ont tous estimé que la durée était bien adaptée, mais validé l'idée d'alléger le dossier : une simple lettre de motivation, sans signatures dir. thèse et DU. Les participants se voient régulièrement pour travailler ensemble depuis début juin. Une exposition sera organisée en octobre, en lien avec les journées de rentrée de l'ED.

3. La campagne des contrats doctoraux

a. Les contrats doctoraux de l'EDMH : 26 contrats pour le concours 2024.

En 2021, 15 contrats ont été proposés ce qui était déjà un nombre en hausse par rapport aux 12 contrats plus 1 contrat handicap des années précédentes. Cette année l'établissement dispose de 26 contrats ce dont nous nous réjouissons. Mais cela pose la question de ce que l'on veut faire : faut-il réviser les quotas des UR pour rester aux alentours d'un taux de sélection de 50% des auditionnés ?

BC a fait une simulation : 50 candidats sur 5 demi-journées avec un temps d'échange de 20 minutes, c'est possible, mais ce sera très lourd. Jean-Paul Engélibert (JPE) renchérit : la Commission ne pourra pas maintenir le même niveau d'attention pour 50 auditions. 35 auditions lui semblent une sorte de seuil minimum, il faudrait pouvoir revoir quelques seuils, notamment lorsque le nombre de candidatures dépasse 10 (car actuellement, au-delà de 8 candidatures, le nombre maximum de sélections est de 5).

Une discussion s'engage, que voulons-nous ? Désire-t-on une « grande sélection » par la Commission, donc une hausse des quotas par U(M)R ? Nathalie Jaeck (NJ), Raphaël Estève (qui a donné son avis sur ce point avant le Conseil, auquel il ne pouvait assister) et Laurent Houssais (LH) n'y sont pas favorables. Ils sont très attachés à la présélection par les U(M)R, car scientifiquement leur expertise est plus pertinente - ce qui ne remet pas en cause la légitimité du vote de la Commission. NJ rappelle aussi que les quotas ont déjà été modifiés en 2023, et qu'il ne faudrait pas en venir à les changer tous les ans. BC pense aussi qu'il ne faut pas changer les quotas car les monter induit un risque de ne pas atteindre le niveau scientifique attendu pour l'attribution d'un contrat doctoral. **Il est décidé à l'issue de la discussion, par consensus (sans vote) de ne pas changer les quotas.**

b. La question des mentions dites « non disciplinaires », déjà présentée en CDUR et évoquée lors du Conseil de février, est à nouveau posée. Pascale Antolin évoque les problèmes qui se posent en la matière à CLIMAS : la mention « Religion et sociétés » précédemment, depuis quelques années rattachée au CEMMC où elle fait davantage sens, la mention « études culturelles » aujourd'hui. Ces candidatures émanant de non anglicistes

mais évaluées par CLIMAS peuvent être pénalisées. NJ est favorable à un accès aux auditions « hors quota » pour ces candidatures.

Pour Olivier Devillers (OD), ces projets à la marge sont gênants, aussi il propose que chaque UR puisse faire remonter un dossier « gênant », reprenant en cela l'idée de JPE, avec une justification. Il n'y aurait pas de passage hors quota, une mini commission statuerait en amont, avant celles des U(M)R courant juin. Mais comment la constituer, sur quels critères ?

Sandrine Vaucelle et Christian Gensbeitel ne sont pas d'accord avec ces propositions : la sélection par les U(M)R est déjà réalisée au sein d'équipes pluridisciplinaires. Pourquoi, alors, instaurer un parcours particulier ? Cela ne leur semble pas une bonne idée. OD exprime la nécessité d'un discours clair sur ce sujet. Rémi Castet (RC) alerte sur un impératif de vigilance : il ne faudrait pas en venir à installer des sortes de chapelles pluridisciplinaires. La responsabilité relève des U(M)R, un bon dossier est un bon dossier. Au sein des grands laboratoires il faut sensibiliser les collègues à une lecture ouverte des projets inter/trans disciplinaires. Il relève de la responsabilité des DU de défendre la cause de ces projets.

Kim Sang Ong-Vang-Cung (KSOVC) partage une inquiétude : le recrutement étant pluridisciplinaire, serait-ce alors une prime, si passage avant, à la pluri et interdisciplinarité ? Il faut donner une chance égale à tous, sans favoriser ou défavoriser un type ou un autre de candidature.

Il ressort de la discussion que les DU sont pour la plupart défavorables à une voie directe d'accès aux auditions, sans sélection par les U(M)R. BC suggère que dans ce cas l'ED (BC + VP Recherche) puissent avoir un droit de regard sur les dossiers non retenus, afin de s'assurer que le problème est bien celui d'un niveau inférieur à celui des sélectionnés et non pas d'un projet sur une mention périphérique par rapport aux recherches conduites dans l'U(M)R qui accueillerait ce doctorat.

A l'issue de la discussion, il est collectivement estimé que la réflexion n'est pas mûre et qu'il faudra reprendre ce point lors du prochain Conseil, le 7 mai.

c. Contrats doctoraux RQTH octroyés par l'établissement.

L'équipe présidentielle, dans le cadre de sa politique en faveur des étudiants et personnels reconnus en situation de handicap, a décidé de s'inspirer de la politique du Ministère, qui accorde – sur examen des dossiers – des prolongations de 4 à 12 mois des contrats doctoraux RQTH qu'il octroie. Ainsi, les bénéficiaires de contrats RQTH octroyés par l'UBM pourront déposer un dossier de demande de prolongation de leur contrat, pour une durée de 12 mois.

BC et CD se sont concertées et proposent au Conseil que les dossiers soient similaires à ceux demandés pour l'octroi de contrats d'ATER par l'ED, ainsi que la procédure : examen des dossiers évalués selon les mêmes critères que pour les contrats d'ATER (moins la rubrique enseignement), sans auditions. L'examen des dossiers se fera en Conseil restreint aux DU (comme pour les contrats d'ATER) lors du Conseil du 7 mai, soit selon un calendrier aligné sur celui du Ministère. **La proposition est adoptée par consensus (sans vote).**

4. Demandes de directions de thèse sans HDR

Deux demandes ont été déposées, par Florence Verdin (Ausonius) et Stéphane Couralet (D2IA).

BC estime qu'elles sont toutes deux légitimes, tout en signalant qu'elles ne satisfont pas la condition n°2 votée par le Conseil au printemps 2023 (voir fiche, Annexe 1). Elle rappelle qu'en mai dernier un cas similaire a été présenté au Conseil : Guillaume Hannotin, MCF sans HDR, pour diriger une thèse en histoire moderne et contemporaine. Demande acceptée à titre dérogatoire. Face à la répétition de cette situation, BC interroge le Conseil : faut-il supprimer la condition n°2 ? Pour sa part, elle estime que ce ne serait pas judicieux, car on ne peut pas s'inventer directeur de thèse et il est important d'acquérir en amont une expérience en la matière.

Mais elle se demande si le verrou n'est pas « trop verrouillé ». Si les cas particuliers sont trop nombreux, et les dérogations qui y répondent également, le verrou n'a plus de sens. Elle propose cependant de le conserver.

En ce qui concerne la demande de Florence Verdin, Olivier Devillers indique que Camille Cullioli est inscrite avec Alain Bouet mais sa la direction effective est assurée par la collègue, dont c'est le champ d'expertise. Son expérience en matière de direction de recherche est avérée : chargée de recherches CNRS elle a déjà dirigé 7 programmes de recherche et accompagné nombre de doctorants et post-doctorants.

Rémi Castets argumente pour sa part en faveur de la demande de Stéphane Couralet (SC). SC coordonne l'axe « Langues et discours » de l'UR, ce qui atteste de ses capacités de direction. Par ailleurs, il travaille étroitement avec Laurence Labrune, qui a accepté de l'accompagner en tant qu'interlocutrice privilégiée dans ce qui serait pour lui sa 1^{ère} direction de thèse. Cette direction serait aussi un atout pour l'approfondissement des relations avec l'université coréenne partenaire. Mélanie Petit relève que Florence Labrune est rattachée à l'UMR CLLE, et que son doctorat portait sur la linguistique coréenne. Son suivi de cette direction fait donc parfaitement sens. Rémi Castets suggère que le Conseil puisse, dans des cas comme celui de Stéphane Couralet, demander au demandeurs (ou au DU) de proposer un « mentor », un peu sur le modèle du rôle qui serait celui de Laurence Labrune si le Conseil approuve la demande de Stéphane Couralet.

Les deux demandes sont soumises au vote :

Pour la demande de Florence Verdin : *unanimité moins 1 abstention*

Pour la demande de Stéphane Couralet : *unanimité moins 1 abstention*

Par ailleurs, il est décidé par consensus (sans vote) de maintenir la condition 2, en tant que repère pour les membres du Conseil. Les conditions 1, 3 et 4 sont pour leur part impératives et ne peuvent donner lieu à aucune dérogation.

5. Déroulé de la thèse

Les demandes de co-directions sont proposées, aucune remarque n'est formulée, elles sont *toutes votées à l'unanimité*

La demande de soutenance en anglais est présentée, *elle est également votée à l'unanimité*.

6. Informations diverses

- Campagne ATER confiée à l'ED, le tableau récapitulatif des attributions, ventilées par UFR et départements, a été présenté en CDUFRI (cf. Annexe 2).
- Olivier Devillers évoque la question des thèses sur travaux et la position de l'ED sur ce point BC indique que la réflexion avait commencé avant le COVID, et qu'il faut la reprendre. Elle va l'inscrire à l'OJ d'un Conseil de l'automne.
- BC annonce que les webinaires thématiques se poursuivent et semblent appréciés par les doctorants, qui les suivent en grand nombre. Elle indique qu'ils sont enregistrés et mis en ligne sur les pages de l'ED pour visionnage ultérieur. Damien Sans (DS) s'interroge sur la communication des dates et thèmes des webinaires. Chantal Duthu indique qu'ils sont signalés dans la Lettre de l'ED, on pourrait aussi mettre l'information sur les pages de l'ED. CD répond quant à leur consultation en ligne, qui est simple. BC signale que par ailleurs les pages du site web sont en cours de refonte – mais c'est un long travail.
- BC annonce qu'une partie de la lettre de l'ED sera réservée aux doctorant.es élu.es à partir de la rentrée 2024.

- Bernard Peyrical (BP) s'étonne du tarif demandé par la CLEFF pour un stage de rédaction de thèse pour les étudiants non francophones. BC confirme que ce séminaire est payant à hauteur de 70€, justifié par le statut du DEFLE. NJ confirme la particularité du DEFLE qui fonctionne en centre de recettes. BP insiste sur le fait que cela est problématique vis-à-vis d'étrangers qui souvent n'ont pas beaucoup de moyen : ça ne renvoie pas une image très positive de l'accueil des étudiants internationaux à l'UBM. BC propose alors que l'ED participe au financement de cette formation, au même titre que le soutien aux missions et activités doctorantes.

BP relève également que l'information apparaît tout en bas de la Lettre et manque ainsi de visibilité. CD répond qu'il s'agit d'un choix délibéré de sa part. BC est d'accord avec la suggestion de BP de remonter l'info dans la Lettre, cette formation étant d'une grande aide pour les doctorant.es.

- BC sollicite ensuite les membres du conseil sur l'appel à l'Offre de formation envoyé récemment : devons-nous insister sur d'autres points ? Sandrine Vaucelle suggère une formation en cartographie, NJ sur l'écriture scientifique, la rédaction d'un article pour un colloque, qui serait à moduler selon les pratiques dans les diverses disciplines, ainsi qu'une formation à l'anglais « de recherche ». Emma Harlet propose l'ajout d'une formation professionnelle, sur l'organisation d'un colloque, les activités scientifiques autour de la thèse. Marie Mellac évoque une formation sur l'après-thèse. BC indique que la formation dispensée par Rémi Castets sur le dossier de demande de qualification au CNU et de candidature sur postes MCF a été très appréciée et devrait être reconduite.

BC s'interroge aussi sur le format de 10 h : faudrait-il proposer des modules plus longs ? Ceci sera mis à la discussion lors du Conseil de 7 mai.

La séance est levée à 12h50